



CLASSEMENT PAR EQUIPE

Le classement par équipe du jour s'établit par l'addition des temps des 3 premiers coureurs de chaque équipe. En cas d'égalité les équipes sont départagées par l'addition des places des 3 premiers coureurs de chaque équipe, en cas de nouvelle égalité par l'équipe qui a obtenu le meilleur classement individuel de l'étape. Le classement général s'établit par l'addition des temps de chaque équipe à chaque étape, en cas d'égalité les critères suivants sont mis en place nombre de 1^{ère} place dans le classement par équipe, nombre de 2^{ème} place etc...

Article 11 : ANTIDOPAGE

En cas de contrôle antidopage il se fera : 1^{ère} étape à La salle des fêtes de CERISY BELLE ETOILE
3^{ème} étape à La Géroldière à FLERS

Article 12 : PROTOCOLE

Présentation des équipes

Lors du départ de la 1^{ère} étape les coureurs et les directeurs sportifs devront être présents sur le podium pour la présentation 30 minutes avant l'heure de départ. Un tirage au sort sera effectué, les équipes devront le respecter.

Protocole à l'arrivée de la 1^{ère} étape devront se présenter au podium : Le vainqueur de l'étape

Le leader des Grimpeurs, Le leader des points chauds, Le 1^{er} Junior, Le 1^{er} DEP OPEN, Le 1^{er} des 3^{ème} catégorie
Le vainqueur de KM 61, Le vainqueur du Combiné, Le plus Combatif.

Protocole à l'arrivée de la 2^{ème} étape devront se présenter au podium : L'équipe vainqueur de l'étape

Le leader du classement général, Le 1^{er} Junior, Le 1^{er} DEP OPEN, Le 1^{er} des 3^{ème} catégorie

Protocole à l'arrivée de la 3^{ème} étape devront se présenter au podium sur la ligne d'arrivée : Le vainqueur de l'étape, les 3 premiers du classement général final

Une cérémonie officielle sera prévue à la Mairie de FLERS où seront récompensés : Les 3 premiers du classement général final, Le 1^{er} Junior au classement général final, Le 1^{er} DEP OPEN au classement général final

Le 1^{er} des 3^{ème} catégorie au classement général final, La 1^{ère} équipe au classement général final, Le vainqueur du km 61 de l'étape, Le meilleur Grimpeur, Le meilleur Point Chaud, Le plus Combatif, Le 1^{er} au Combiné.

Article 13 : PENALITE

Il est rappelé que seul le barème de pénalité de la F.F.C est applicable

Article 14 : RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements des coureurs par leur directeur sportif lors de la 1^{ère} et 3^{ème} étape seront autorisés du 50^{ème} km jusqu'à 20 kms de l'arrivée. Une zone à pied est prévue lors de la 1^{ère} étape et de la 3^{ème} étape

Article 15 : SECURITE

Les ronds-points sont à prendre par la droite tant par les coureurs que tous les véhicules à l'échelon course, il est interdit de circuler sur les trottoirs.

A chaque étape en ligne une dérivation pour les voitures des directeurs sportifs sera mise en place avec obligation pour ceux-ci de la prendre.

Article 16 : HEBERGEMENT

Les directeurs sportifs et responsables d'équipe seront responsables des dégâts de toute nature causés par les membres de leurs équipes. Ils devront veiller à ce que les lieux d'hébergement soient rendus dans l'état dans lequel ils avaient été trouvés.

L'organisateur ne reconnaîtra aucune dette qui pourrait être contractée ainsi que des frais supplémentaires d'hébergement ou de restauration ceux-ci devant être réglés par les intéressés eux-mêmes

Article 17 : ENVIRONNEMENT

L'organisateur mettra en place des poubelles de manière à laisser propres les lieux de départ et d'arrivée.
Respectons la nature.